

"Réaliser et entretenir des aménagements paysagers"

# BAC Professionnel Aménagements Paysagers

Devenez ouvrier hautement qualifié en paysage, chef d'équipe

## FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Diplôme de **niveau 4** du Ministère de l'Agriculture.

Durée de la formation : 1350 heures en centre de formation sur 2 ans et 1875 heures sur 3 ans.

Contrat d'apprentissage de 3 ans (ou de 2 ans après un CAPa (sous condition) ou une seconde générale) avec 2 semaines de regroupement par mois en centre de formation.

Début de la formation : septembre.

Période de recrutement : de mars à septembre. Pour cas particulier: possibilité d'intégrer la formation après la date de rentrée, si des places sont encore disponibles.

### Public

Jeunes de 16 à 29 ans.

Public en situation de handicap.

**Pour l'entrée en Seconde** : jeunes ayant 15 ans avant le 31 décembre de l'année en cours peuvent conclure un contrat d'apprentissage à condition d'avoir terminé la classe de 3ème.

**Pour l'entrée en Première** : jeunes après une seconde, seconde professionnelle ou un CAPa sous conditions.

### Pré-requis formation

Avoir un maître d'apprentissage à la rentrée.

**Pour l'entrée en Seconde** : post 3ème.

**Pour l'entrée en Première** : après une seconde générale sous conditions de bons résultats scolaires ou après une seconde professionnelle.

### Objectifs

Assurer l'ensemble des tâches techniques et économiques qui doivent être accomplies par un ouvrier hautement qualifié ou un chef d'équipe au sein d'une entreprise de paysage.

Acquérir un niveau de formation permettant une poursuite d'études supérieures en BTSa.

### Poursuites d'études

BTSA Aménagements Paysagers au CFPPA Savoie - Bugey.

Autres BTS en apprentissage ou par voie scolaire.

Certificats de Spécialisation (CS).

## CFPPA REINACH FORMATIONS

Domaine Reinach

1031 Avenue Charles Albert - 73290 La Motte Servolex

Tel : 04.79.25.42.02

[cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr](mailto:cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr)

[www.reinach.fr](http://www.reinach.fr)



## NOS SPÉCIFICITÉS

Séances de travaux pratiques au sein de notre domaine sur des aires aménagées.

Formation assurée en partenariat avec des professionnels.

Les apprenants en classe de Première et Terminale peuvent bénéficier d'une bourse ERASMUS+ (financement européen) leur permettant de réaliser un stage de 2 semaines dans des entreprises d'un pays de l'Union Européenne.

## ENSEIGNEMENTS

### Modules d'enseignements professionnels

Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers.

Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager.

Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers.

Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers.

Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers.

Enseignements à l'initiative de l'établissement suivant le projet pédagogique mis en place.

### Modules d'enseignements généraux

Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde.

Langue et culture étrangères.

Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi.

Culture scientifique et technologique.

### Unité facultative

Mobilité internationale (stage en entreprise de 2 semaines en Italie) pour les élèves en classe de Première et Terminale.

## FORMATIONS

Sauveteur Secouriste au Travail (SST)

Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Attestation valant Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES)

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours, travaux pratiques, visites, intervenants extérieurs, stages en entreprise.

Les évaluations ont lieu tout au long de la formation. Epreuves finales en fin d'année scolaire.

## RÉMUNERATION

De 27% à 100% du SMIC en fonction de l'âge et du niveau de formation.

Frais pédagogiques : Equipement de Protection Individuelle à prévoir. Possibilité d'une prise en charge selon le statut.

Tarif: formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise. Aucun coût de formation pour l'apprenti.

Taux de réussite au diplôme : 100 %

Taux d'insertion professionnelle : 46 %

Taux de poursuite d'étude : 42 %

Taux d'abandon : 0 %

Note de satisfaction des apprentis : 8.5/10



## CONTACTS

### Responsables des formations :

Seconde : Fabienne MITHIEUX

Première & Terminale : Karima DAVID

### Informations administratives :

Seconde : Carole TAILHARDAT - carole.tailhardat@educagri.fr

Première & Terminale : Salima GONZALEZ - salima.gonzalez@educagri.fr

(tél : 04 79 25 42 02)

